

**PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS
30 Novembre 2022 à 17h30
Espace Louis Armand à St-Jean-de-Maurienne**

Etaient présents :

PERNET Florian, DIDIER Jean, COVAREL Bernard, CHARVIN Colette, PICTON Marc, DAVID Eric, MICHEL Serge, FONTAINE Patrice, Solange GRAND, DUPENLOUP Jacqueline, Jean-Marc BLANGY, PICOT Anne-Marie, CHARPIN Sandrine, Pierre-Yves BONNIVARD, Françoise COSTA, SOL Sébastien, BORDAS Annie, ROLLET Philippe.

Excusés : WYNS Bernard, DIDIER Guy, Roger BLANC-COQUAND ayant donné procuration à Serge MICHEL, DOMPNIER Pascal ayant donné procuration à Bernard COVAREL.

Egalement présents : Emilie TAVERNIER

Secrétaire de séance : Emilie TAVERNIER **Date de convocation :** 17 novembre 2022
Conseillers en exercice : 22 Présents : 18 Votants : 20

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

Compte-rendu du 28 septembre 2022

Echanges avec la Sous-Préfecture

1. Installation d'un délégué de la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves
2. Décision modificative n°1
3. Ecritures comptables – compte 181
4. Demande de subvention trail- modification du tableau des dépenses

- Questions diverses

Présentation de **Loïc HUPPERT**, chargé de mission Espace Valléen, cyclo-VTT depuis le 11 octobre 2022.

Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2022

Aucune remarque.

Echanges avec la Sous-Préfecture

Le courrier de la Sous-Préfecture transmis aux Maires et délégués syndicaux est examiné. Celui-ci est une demande de mise en cohérence des statuts et non une mise en demeure d'agir. Il appartient au SIVAV de faire des propositions pour faire évoluer la structure.

En préambule des points détaillés ci-après les échanges ont portés sur le positionnement/ compétences du SIVAV au sein du territoire.

Si le SIVAV veut perdurer, il faut qu'il s'étende, cela amènera plus de cohérence au sein du territoire. Les actions de proximité du SIVAV doivent être préservées pour une meilleure qualité d'intervention.

A. Compétence Espace Valléen

L'évolution du périmètre doit être envisagé au-delà du territoire SIVAV : représentation/ substitution des CC pour intégrer le SIVAV.

Une réunion sera à programmer sur objectifs, modalités et calendrier de la modification de l'Espace Valléen Pays des Aiguilles d'Arves avec notamment les services de l'Etat. → Action réalisée par Loïc

B. Compétence Hébergement

Les modalités d'exercice de la compétence doivent être précisées afin que les différents acteurs disposent d'un cadre d'intervention défini. Un bilan de l'action du syndicat doit être présenté, en faisant notamment état des pistes de mutualisation entre le SIVAV, les OT, OTI. → Action réalisée par Priscilla, rédaction d'une note sur le sujet afin d'apporter des éléments concrets pour la prise de décision.

C. Compétence Sentiers, plusieurs évolutions possibles :

- Maintien de la compétence telle qu'elle existe avec piste de mutualisation avec la 3CMA et la 4C pour certains dossiers ;
- Restitution de la compétence à la 4C et à la 3CMA ;
- Extension de la compétence du SIVAV au périmètre de la 3CMA et de la 4C.

Les deux dernières solutions sont privilégiées par la Sous-Préfecture.

D. Suppression de compétences :

- Elaboration et commercialisation des produits touristiques
- Etudes des projets de développement touristique
- Politique Grands Cols
- Patrimoine et agriculture
- Nouvelles technologies de communication et d'information hors infrastructures de réseaux

E. Etapes suivantes :

- Désignation du **cabinet de Denis CHAPPELLAZ accompagné d'AGATE** pour assister le SIVAV dans l'évolution de ses statuts. Un cahier des charges doit être établi par le SIVAV pour constituer une base de travail. Un courrier de commande doit leur être transmis.
- Un courrier doit être adressé à la 4C, à la 3CMA pour faire état des débats en cours et de la méthodologie du futur travail
- Composition d'un groupe de travail : **Serge MICHEL et Patrice FONTAINE comme représentants du SIVAV, deux représentants élus de la 3CMA, deux représentants élus de la 4C, un représentant élu de la vallée des Villards, les 3 DGS du SIVAV, de la 4C et de la 3CMA, le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture**
- Arbitrage sur les futurs modes de gouvernance/ Déterminer le périmètre d'action
- Rédaction des nouveaux statuts à soumettre à la Sous-Préfecture (échéance suggérée fin 2022- début 2023).

1. Installation d'un délégué de la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves

Le Comité syndical prend acte de l'installation d'un nouveau délégué, Guy DIDIER.

2. Décision modificative n°1

Afin de traiter les biens à amortir et conformément à la délibération du 26 novembre 2019 relative aux amortissements, il a été proposé de passer les écritures comptables d'un montant de moins de 1 000€ (amortissables sous un an) et ce pour une somme totale de 35 000 €. Les conséquences sont les suivantes :

- Baisse des reports de la section de fonctionnement vers la section d'investissement
- Augmentation des charges de fonctionnement

Cela va permettre d'épurer l'inventaire comptable avant le passage à la M57 (100 lignes sur 200 existantes).

Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.

3. Ecritures comptables - compte 181

Au vu des statuts du SIVAV de 2001, il est considéré que l'intégralité des biens rattachés à la compétence EAU a été transférée à la CC ARVAN.

Comme il n'y a pas de retour possible (aucune rétrocession de compétences), et dans la mesure où les biens en question n'avaient pas vocation à retourner dans le bilan du SIVAV, le transfert est interprété comme une dotation du SIVAV à la CC ARVAN.

Il est proposé les corrections suivantes (écritures d'Ordre Non Budgétaires passées par le comptable en schéma libre) :

Sur le budget 26000 SIVAV : Débit 1021 Crédit 181 pour 1 189 151,45€

Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.

4. Demande de subvention trail- modification du tableau des dépenses

Un travail sur l'Espace Trail à l'échelle du massif a été mené auprès de 7 communes : St Sorlin d'Arves, St Jean d'Arves, Villarembert –Le Corbier, Fontcouverte- La Toussuire, St Pancrace- Les Bottières, St Colomban des Villards et St Alban des Villards et pour la 3CMA sur les secteurs Col du Chaussy – Grand Coin.

La demande de subvention, menée avec la 3CMA, via Espace Valléen, sera adressée à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

OBJET 2023	COÛT TTC	TAUX DE SUBVENTION
Conception et relevés terrain	15 060€	40% max
Balisage	7 215€	40% max
Portes d'entrée	8 760 €	40% max
TOTAL	31 035 €	12 414 €

Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.

Point d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards

- Hébergements touristiques et commercialisation

1- Classloc' (logiciel pour les classements de meublés de tourisme)

- Mise en place rapide : moindre utilisation de papier, travail avec la tablette par le biais de l'application hors ligne → cela permet d'envoyer les décisions de classement dans la journée aux propriétaires.
- Evolution pour la partie facturation qui est prévue en 2023.

2- Evolution des classements et estimation d'évolution pour 2023 et 2024

- Evolution constante des classements si on ne prend pas en compte 2020 (année COVID)
- En 2024 on pourrait atteindre 400 classements, c'est important de faire ces prévisions pour pouvoir adapter la charge de travail (aujourd'hui la partie classement prend au moins 50% du temps de travail).
- Le nombre de classement est en constante évolution.

	2015		2020
65%	49	50%	74
	2016		2021
5%	80	50%	119
	2017		2022
95%	84	95% (Pour le moment)	165
	2018		2023
50%	165		251 - 273 (Estimation)
	2019		2024
	247		409 (Estimation)

3- Rappel étude G2A

- Pour pouvoir faire ce ratio entre le nombre de logement classé et le nombre de meublé touristique sur le territoire l'étude menée par G2A en 2021 a été utilisée.

4- Estimation ratio nombre meublé classé et nombre de meublé touristique

- En se basant sur le nombre de lit touristique par commune et la capacité moyenne des meublés touristiques par commune, le nombre de meublé touristiques présent dans chaque commune, comparé avec le nombre de meublé touristique classé actuellement → 42% des meublés de particulier à particulier reste à classer.

Communes	Nb lits touristiques pàp	Estimation du Nb de meublé	Nb de meublé classé
Fontcouverte la Toussuire	2 863	477	271
Saint Sorlin d'Arves	2 030	338	105
Villarembert le Corbier	1 794	358	225
Albiez Montrond	1 317	219	22
Saint Jean d'Arves	1 065	152	63
Saint Pancrace les Bottières	332	55	19
Saint Colomban des Villards	151	30	5
Albiez le Jeune	105	35	7
Jarrier	99	16	3
Saint Alban des Villards	62	12	0
TOTAL	9 818	1 692	720

- Cela peut dû à 3 raisons possibles :
 - Propriétaires pas intéressés
 - Propriétaires ne connaissent pas le classement ministériel
 - Propriétaires peuvent penser que c'est une démarche longue et fastidieuse
- L'idée derrière ces données est que la démarche de classement va dans le sens du réchauffement des lits froids, donc il est important :
 - d'aider et d'accompagner les propriétaires,
 - de promouvoir ce classement ministériel par le biais des maisons du propriétaire, du lien avec les offices de tourisme (affichage au niveau des copropriétés).

5- Mise à jour des documents envoyés aux propriétaires pour le classement

• Activités de pleine nature

- **Tour du Pays des Aiguilles d'Arves** : réunion du 14 Octobre à La Grave (B. COVAREL, JM. BLANGY, S. MICHEL, E. TAVERNIER) → Accord des communes pour réaliser les travaux, balisage,... pour l'été 2023. Des premiers tours accompagnés pourront avoir lieu. La promotion de l'itinéraire par des accompagnateurs pourrait être faite lors du salon du randonneur en mars 2023. Les outils de communication reste à définir, encore à élaborer (budget 2023).
- **Recrutement** : fin des candidatures 31/10, entretien avec les candidats le 16/11 Romane VIDAL a été sélectionnée par le jury, et est actuellement en poste à la CC du Pays du Mont-Blanc sur les problématiques environnementales, arrivée le 2 février 2023.
- **Appel à projets du Département 3CMA- Montagnicimes**

Pour les sentiers 3CMA : Ardoisiers (St-Julien-Montdenis), Berceau de la Maison de Savoie (Tour de Bérold), La Combe (St-Jean-de-Maurienne)

Pour le SIVAV : PSD à Albiez-Montrond, Sorlinette à St-Sorlin d'Arves/ nouveau sentier (Pré-plan)/ sentier de Saint-Colomban-des-Villards à Saint-Alban-des-Villards.

Travail avec l'OTI Montagnicimes pour développer les parcours à destination du public enfant/ pré-ados/ados. Aucune enveloppe financière d'estimée pour le SIVAV, 150 000 € pour la 3CMA.

Pour le programme le Comité Syndical décide d'intégrer l'appel à projets aux cotés de la 3 CMA en intégrant un sentier « enfants » sur les Villards, la PSD à Albiez-Montrond et Pré-Plan sur Saint-Sorlin d'Arves, dans la limite des conditions fixées par le Département et son appel à projets.

• Patrimoine

Bilan de la saison d'été FACIM :

- 11 dates programmées, une seule date annulée, nombre total de visiteurs : 200 personnes (contre 136 en 2021), soit une moyenne de 18 personnes par visite.
- Plusieurs communes concernées : Albiez-Montrond, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, Jarrier, Fontcouverte-La-Toussuire, Saint-Colomban-des-Villards.
- Plusieurs formats : guide+musiciens, balade musical, circuit escapade, visite sensorielle de l'église de Jarrier, circuit guidé.

Globalement public satisfait, reste à renforcer la communication des offices pour faire connaître ces produits tant aux locaux qu'aux vacanciers.

Coût été 2022 : 2 534 € / hiver 2022 : 716 €, prévoir 3 500€ au budget 2023

Pour la saison d'hiver 2022/2023, et été 2023 le Comité Syndical décide de poursuivre le partenariat.

Sans autres remarques, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Président
Bernard COVAREL

